

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :
Nombre de Conseillers en exercice :
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

27
27
15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Intercommunalité – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Compétence lecture publique (2025 – 128)

Lors de sa réunion du 2 juillet 2025 le Conseil d'Agglomération a validé la modification de la définition de l'intérêt communautaire comme suit : « est déclaré d'intérêt communautaire la gestion de la lecture publique pour les communes accueillant une des antennes de la Médiathèque Intercommunale multisites, à savoir : Tournon sur Rhône, Saint Donat sur l'Herbasse et Saint Félicien. Cet intérêt communautaire prendra effet au 1^{er} janvier de l'année qui suivra la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction/rénovation des antennes de la médiathèque intercommunale. »

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoirement saisie de tous transferts de compétences. Elle dispose de 9 mois pour établir un rapport qui fixe le montant des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres. Ce rapport est ensuite soumis à l'ensemble des Conseils Municipaux pour validation, qu'ils soient ou non concernés par les transferts de charges.

Pour être validé, le rapport de CLECT doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois, à savoir dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- ✓ soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale
- ✓ soit la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population totale.

Ce n'est qu'après cette validation que le Conseil Communautaire pourra valablement délibérer pour modifier les attributions de compensation.

Le Conseil Municipal est donc saisi pour approuver le rapport de la CLECT joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu la délibération n°2020-397 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Agglomération instituant la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui stipule que la CLECT doit évaluer les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation,

Considérant la délibération n°2025-411 du 2 juillet 2025 du Conseil d'Agglomération relative à la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que la CLECT est obligatoirement saisie à chaque transfert de compétence.

Considérant le rapport établi par la CLECT (annexé à la présente) approuvé par ses membres à l'unanimité le 26 septembre 2025

Considérant que pour être validé ledit rapport doit recevoir l'approbation de la majorité qualifiée des conseils municipaux telle que prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT,
VALIDE le rapport établi par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées le 30 septembre 2025

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_128-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Finances – admission de produits en non-valeur (2025 – 129)

Le service de Gestion Comptable de la Trésorerie d'Annonay a transmis en mairie plusieurs documents relatifs à des produits communaux pour lesquels un recouvrement n'a pu aboutir.

Les états transmis recouvrent 2 catégories (les millésimes correspondent à l'année originelle de constitution de la dette):

- **Non-valeur**

Millésime 2011 :	67.99 €	
Millésime 2012 :	249.77 €	
Millésime 2013 :	154.15 €	
Millésime 2014 :	265.78 €	TOTAL : 44 179.89 €
Millésime 2015 :	42 764.23 €	
Millésime 2016 :	235.21 €	
Millésime 2017 :	442.76 €	

- **Créances éteintes**

Millésime 2013 :	176.38 €	
Millésime 2014 :	373.62 €	
Millésime 2018 :	162.54 €	TOTAL : 829.63 €
Millésime 2019 :	117.09 €	

Il est précisé que le millésime correspond à l'année de création de la dette

REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_129-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,

ADMET en non-valeur comptable les sommes ci-dessus mentionnées présentées par le Trésor Public,

- Non-valeur :	44 179.89 €
- Créances éteintes :	829.63 €
Total :	45 009.52 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_129-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :

27

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Finances – Décision Modificative n°3 (2025 – 130)

Il convient de prendre une décision modificative n°3

objectifs : ajuster certains chapitres des dépenses de fonctionnement en soldant le sur-équilibre résiduel du budget.

FONCTIONNEMENT			
	RECETTES		DEPENSES
002	résultat reporté	002	résultat reporté
70	produits des services et du domaine	011	charges à caractère général 45 327,24
73	impôts et taxes	012	charges de personnel
74	dotations et participations		autres charges de gestion
75	autres produits de gestion courante	65	courante 45 009,52
76	produits financiers	014	atténuation de produits
77	produits exceptionnels	66	charges financières 3 200,00
78	reprises de provisions	67	charges exceptionnelles
		68	dotations et provisions
042	opérations d'ordre entre sections (2)		opérations d'ordre entre
		042	sections (3)
		023	virement à l'investissement
TOTAL		TOTAL	93 536,76
INVESTISSEMENT			
	RECETTES		DEPENSES
001	résultat reporté	001	résultat reporté
13	subventions d'investissement	20	immobilisations incorporelles
16	emprunts et dettes	204	subventions d'équipement
20	immobilisation incorporelles	21	immobilisations corporelles 26 000,00
204	subventions d'équipement		

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_130-0

21	immobilisations corporelles	
22	immobilisations reçues en affectation	
23	immobilisations en cours	
10	dotations fonds divers & réserves	
1068	excédents de fonctnmt capitalisés	
024	produits des cessions d'immobilisations	
041	opérations patrimoniales (4)	385,20
040	opérations d'ordres entre sections (5)	
021	virement du fonctionnement	
	TOTAL	385,20
	reports	
	TOTAL AVEC REPORTS	385,20

23	immobilisations en cours	-26 000,00
	autres immobilisations	
27	financières	
10	dotations fonds et réserves	
13	subventions d'investissement	
16	emprunts et dettes	
020	dépenses imprévues	
041	opérations patrimoniales (6)	385,20
040	opérations d'ordres entre sections (7)	
	TOTAL	385,20
	reports	
	TOTAL AVEC REPORTS	385,20

FONCTIONNEMENT

Sur-équilibre du budget avant

DM3 93 536,76 €

DM3 -93 536,76 €

Sur-équilibre du budget après

DM3 0.00 €

A l'issue de cette Décision Modificative n°3, le suréquilibre global du budget communal qui était de + 93 536.76 € est donc réduit à 0.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2025 – budget général, voté le 8 avril dernier,
VU la délibération 2025-035 du 8 avril dernier, affectant le résultat 2024,
VU les Décisions Modificatives n°1 (votée le 17 juin dernier), et n°2 (votée le 16 septembre dernier),
VU la Décision Modificative n°3, telle que présentée ci-dessus,
VU l'avis de la commission des finances du 18 novembre 2025,
APPROUVE la Décision Modificative n°3 telle que présenté ci-dessus,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
 Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
 Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_130-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Finances – autorisation dépenses d'investissement 2026 avant l'adoption du budget (n°2025-131)

Pour rappel, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 (année de renouvellement de l'assemblée délibérante), en l'absence de budget adopté à cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Note : ce montant ne comprend pas les crédits afférents au remboursement de la dette, dépense obligatoire.

Pour le bon fonctionnement des services et pour une bonne réalisation du plan d'investissement en cours, sans attendre l'adoption du budget primitif 2026 par le Conseil Municipal, il est donc proposé d'autoriser l'engagement et la liquidation des crédits d'investissements comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts 2025	Plafond réglementaire ¼ des montants	Limites autorisées par le Conseil Municipal
20	133 102.40 €	33 275.60 €	33 275.60 €
21	368 126.17 €	92 031.54 €	92 031.54 €
23	1 040 887.20 €	260 221.80 €	260 221.80 €
	TOTAL		385 528.94 €

Il est précisé que ne sont pas comptés dans ces montants les crédits :

- Servant au remboursement du capital de la dette (non-soumis à autorisation)
- Relatif aux opérations d'ordres
- Relatif aux dépenses imprévues,
- Correspondants aux restes à réaliser (non-soumis à autorisation)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-D025_131-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1,

Vu l'avis de la commission finances du 18 novembre 2025,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à procéder à l'engagement, à la liquidation, et au mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, dans les limites fixées ci-dessus, pour un montant global de 385 528.94 €, représentant 25% du montant des crédits ouverts au titre de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 novembre 2022.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL

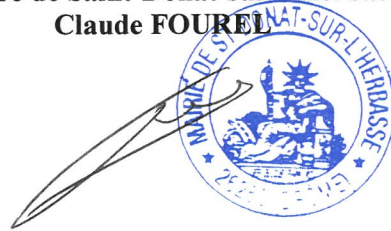
Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_131-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Finances – autorisation au comptable de passation d'écritures de régularisation (2025 – 132)

Dans le cadre des opérations de régularisations menées conjointement avec la trésorerie d'Annonay, il convient de corriger une anomalie sur le compte 458201.

Ce compte 458201 « opérations sous mandat » (qui n'est pas géré dans les écritures de l'ordonnateur), présente un solde créditeur de 17 723.10 €, antérieur à 2021.

L'autorisation de régularisation donnée au comptable est sans aucun impact budgétaire pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2025 – budget général, et décisions modificatives,
VU l'avis de la commission des finances du 18 novembre 2025,
APPROUVE l'écriture non-budgétaire de correction du compte 458201, telle que présentée ci-dessus,
AUTORISE le SGC (Service de Gestion Comptable d'Annonay), le comptable public en charge de la commune, de passer cette écriture.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025
-



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Finances – autorisation au comptable de passation d'écritures de régularisation (2025 – 132)

Dans le cadre des opérations de régularisations menées conjointement avec la trésorerie d'Annonay, il convient de corriger une anomalie sur le compte 458201.

Ce compte 458201 « opérations sous mandat » (qui n'est pas géré dans les écritures de l'ordonnateur), présente un solde créditeur de 17 723.30 €, antérieur à 2021.

L'autorisation de régularisation donnée au comptable est sans aucun impact budgétaire pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget Primitif 2025 – budget général, et décisions modificatives,
VU l'avis de la commission des finances du 18 novembre 2025,
APPROUVE l'écriture non-budgétaire de correction du compte 458201, telle que présentée ci-dessus, en contrepartie du compte 1068.
AUTORISE le SGC (Service de Gestion Comptable d'Annonay), le comptable public en charge de la commune, de passer cette écriture.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025
-



REÇU EN PREFECTURE
le 03/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_132V2

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 septembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Subvention exceptionnelle Ensemble Instrumental de l'Herbasse (EIDH) (n°2025-133)

A l'occasion du Marché de Noël, l'Ensemble Instrumental de l'Herbasse peut organiser, en coordination avec les commerçants organisateurs, une animation qui viendra agrémenter l'édition 2025.

L'animation consisterait en une déambulation d'une troupe de 12 artistes (danse, chorégraphies et mascottes de Noël), entre 14h00 et 16h00 dans les différents espaces du village de Noël, et se terminerait par un spectacle dans la cour du Palais Delphinal.

Le conseil municipal est sollicité pour accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 18 novembre 2025,
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Ensemble Instrumental de l'Herbasse (EIDH)
PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 septembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Subvention exceptionnelle Vélo Sprint Romans Péageois (VSRP) (n°2025-134)

L'association du Vélo Sprint Romans Péageois (VSRP) a organisé une course cycliste sur la commune en septembre 2024, évènement pour lequel l'association n'avait pas déposé de dossier de demande préalable de subvention.

Dans le cadre de l'organisation d'une autre course cycliste l'année suivante, en 2025, il avait été convenu qu'un dossier de demande serait cette-fois-ci déposé, valant pour les deux évènements.

Le faible succès attendu de la course de cette année, en raison notamment d'une date mal choisie (week-end de l'Ascension), a conduit les organisateurs à l'annuler.

Aucun dossier de demande de subvention n'a donc été déposé non plus cette année.

La demande initiale portait sur un montant de 1000 €, mais compte-tenu de l'enveloppe budgétaire 2025 dédiée au soutien des associations, ainsi que les principes d'équité des montants attribués aux autres associations communales, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la commission des finances du 18 novembre 2025,
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Vélo Sprint Romans Péageois (VSRP)
PRECISE que cette subvention sera versée au chapitre 65, ligne 65748,

3 contre (S. Ben Maimoun, E. De Sartiges, F. Lorient)
1 abstention (R. Grenier)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 16 septembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 17/09/2025
Affiché le 17/09/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_134-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Requalification du Centre Historique de Saint-Donat demande de cofinancement Département – phase II (2025 - 135)

Pour rappel, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 mai 2024, demandait au Département le cofinancement de l'opération de requalification du centre ancien, qui permettra :

- D'embellir les rues et ruelles, par des revêtements plus qualitatifs et esthétiques,
- De créer les aménagements pour des circulations apaisées et partagées, y compris des mobiliers urbains,
- De végétaliser des pieds de façades (« verdir » le centre et participer à une logique d'ilot de fraîcheur),
- D'offrir aux habitants un cadre de vie amélioré, et à la ville un rayonnement touristique.

Ce programme de travaux doit s'étaler sur plusieurs exercices en raison de son poids financier, et le Département étant également sous contraintes financières, a souhaité s'engager sur une première tranche en 2025.

Ce cofinancement obtenu peut se détailler ainsi :

Base subventionnable phase I	Lignes de cofinancement mobilisées
	386 303.00 € (Politique Cohésion Territoriale)
	18 295.00 € (enveloppe répat prod amendes police)
1 287 677.00 €	80 000.00 € (progr voirie structurante)

Dès lors, il convient de solliciter le Département de la Drôme sur une phase 2 qui engloberait la suite et la fin complète de l'opération, compte-tenu du délai de validité des subventions de 3 années à partir de leur notification.

Le montant estimatif de la **phase 2** est le suivant (correspondant aux tranches optionnelles 2, 3, 4 et 5 du programme de travaux) :

Travaux	1 203 740.51 € HT
Maîtrise d'œuvre	123 581.40 € HT
CSPS	15 447.68 € HT
Autres (plan topo, publicité, détection réseaux, ...)	22 004.66 € HT
TOTAL SURFACES	1 364 774.25 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_135-D

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le dépôt du dossier un co-financement auprès du Département selon les critères applicables à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,
SOLLICITE les services du Département de la Drôme, pour le cofinancement de la phase 2 de l'opération selon les critères applicables à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse, en particulier sur le programme Centres-Villes et Villages,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_135-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Requalification du Centre Historique de Saint-Donat demande de cofinancement Etat DETR-DSIL – phase II (2025 - 136)

Pour rappel, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 mai 2024, demandait à l'Etat le cofinancement de l'opération de requalification du centre ancien, qui permettra :

- D'embellir les rues et ruelles, par des revêtements plus qualitatifs et esthétiques,
- De créer les aménagements pour des circulations apaisées et partagées, y compris des mobiliers urbains,
- De végétaliser des pieds de façades (« verdir » le centre et participer à une logique d'ilot de fraîcheur),
- D'offrir aux habitants un cadre de vie amélioré, et à la ville un rayonnement touristique.

Ce programme de travaux doit s'étaler sur plusieurs exercices en raison de son poids financier, et l'Etat étant également sous contraintes financières, a souhaité qu'une première tranche soit présentée en 2025. Malheureusement, aucun financement de l'Etat n'a été obtenu au titre des dispositifs DETR-DSIL.

Dès lors, il convient de solliciter les services de l'Etat sur les dispositifs DETR-DSIL sur une phase 2 qui engloberait la suite et la fin complète de l'opération, compte-tenu du délai de validité des subventions de 3 années à partir de leur notification.

Le montant estimatif de la **phase 2** est le suivant :

Travaux	1 203 740.51 € HT
Maîtrise d'œuvre	123 581.40 € HT
CSPS	15 447.68 € HT
Autres (plan topo, publicité, détection réseaux, ...)	22 004.66 € HT
TOTAL SURFACES	1 364 774.25 € HT

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le dépôt du dossier un co-financement auprès de l'Etat au titre de la DETR-DSIL selon les critères applicables à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,
SOLLICITE les services de l'Etat au titre des dispositifs DETR et DSIL, pour le cofinancement de la phase 2 de l'opération selon les critères applicables à la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_136-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Requalification du Centre Historique de Saint-Donat demande de cofinancement Région – phase II (2025 - 137)

Pour rappel, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 mai 2024, demandait à la Région le cofinancement de l'opération de requalification du centre ancien, qui permettra :

- D'embellir les rues et ruelles, par des revêtements plus qualitatifs et esthétiques,
- De créer les aménagements pour des circulations apaisées et partagées, y compris des mobiliers urbains,
- De végétaliser des pieds de façades (« verdir » le centre et participer à une logique d'ilot de fraîcheur),
- D'offrir aux habitants un cadre de vie amélioré, et à la ville un rayonnement touristique.

Ce programme de travaux doit s'étaler sur plusieurs exercices en raison de son poids financier, et la Région étant également sous contraintes financières, a souhaité qu'une première tranche soit présentée en 2025.

Malheureusement, aucun financement de la Région n'a été obtenu.

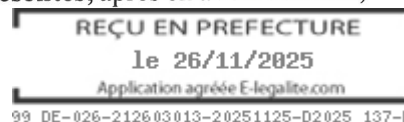
Dès lors, il convient de solliciter la Région Auvergne Rhone-Alpes sur une phase 2 qui engloberait la suite et la fin complète de l'opération, compte-tenu du délai de validité des subventions de 3 années à partir de leur notification.

Le montant estimatif de la **phase 2** est le suivant :

Travaux	1 203 740.51 € HT
Maîtrise d'œuvre	123 581.40 € HT
CSPS	15 447.68 € HT
Autres (plan topo, publicité, détection réseaux, ...)	22 004.66 € HT
TOTAL SURFACES	1 364 774.25 € HT

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le dépôt du dossier un co-financement auprès de la Région selon les critères applicables à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,



SOLLICITE les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour le cofinancement de la phase 2 de l'opération selon les critères applicables à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_137-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

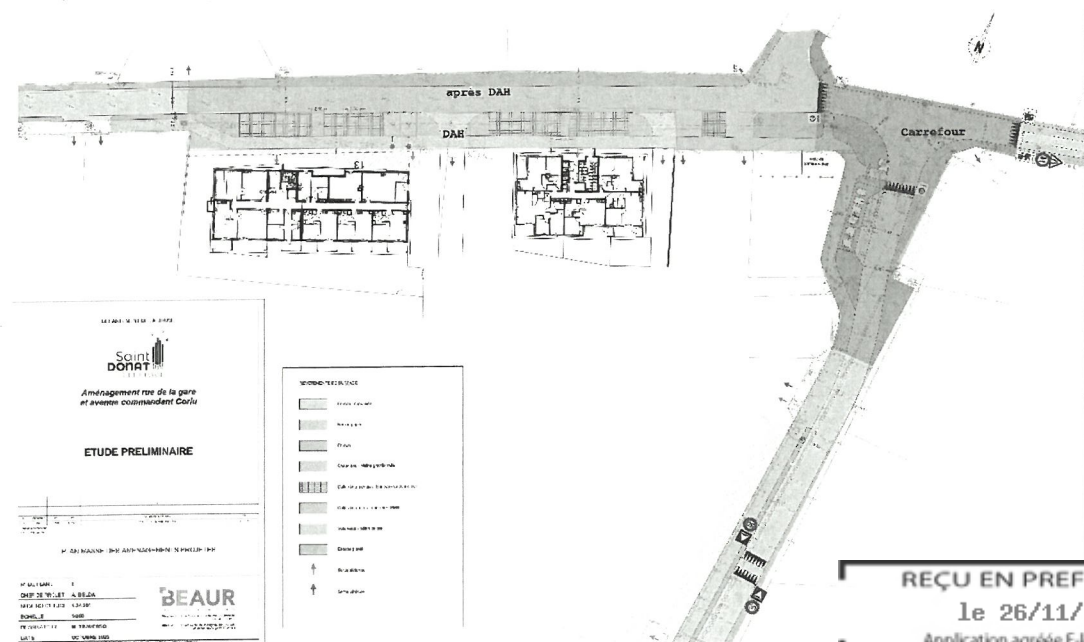
Aménagements avenue Corlu Approbation du programme de travaux et demande de cofinancements tranche I (2025 - 138)

Pour rappel, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 septembre dernier, abordait le volet des espaces publics en lien avec la nouvelle résidence seniors, avenue Corlu (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Drôme Aménagement Habitat).

Le programme des travaux impacte en particulier l'avenue Corlu, où seront implantées des places de stationnement végétalisées, et le tronçon de la voie cyclable qui reliera à terme le rond-point du Patrimoine à la rue Bert.

C'est donc un premier tronçon d'aménagement de l'avenue Corlu qu'il convient de lancer dès à présent, dans la perspective d'apaiser les circulations sur cet axe, d'y insérer une piste cyclable, tout en tenant compte du chantier de réalisation de la résidence seniors.

Le tronçon de cette première tranche est le suivant :



Le coût d'aménagement prévisionnel de cette première tranche est de

- Lot1 : terrassements, voiries, réseaux :	192 228.37 € HT
- Lot2 : espaces verts, mobiliers :	101 575.46 € HT
- Divers :	<u>29 380.38 € HT</u>
TOTAL :	323 184.21 € HT

Le Conseil Municipal est sollicité pour

- valider le lancement de l'aménagement de l'avenue Corlu, en commençant par le tronçon allant de la nouvelle résidence senior au carrefour avec la rue de la gare,
- solliciter le cofinancement du Département au titre de la voirie départementale (tapis enrobé de la voie) puisqu'il s'agit de la RD467.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,

DECIDE de LANCER l'aménagement de la voie RD467, en vue d'en améliorer la sécurité et d'y intégrer les cheminements doux, en commençant par le tronçon entre la résidence seniors et le carrefour rue de la Gare, selon le plan ci-dessus,

SOLLICITE les services du Département de la Drôme, pour le cofinancement au titre de la voirie départementale, sur cette tranche d'aménagement estimée à 323 184.21 € HT

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 novembre 2025.

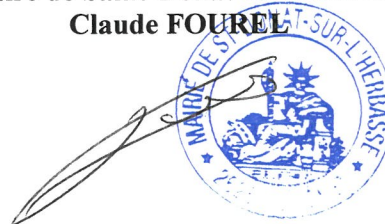
Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 26/11/2025



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_138-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

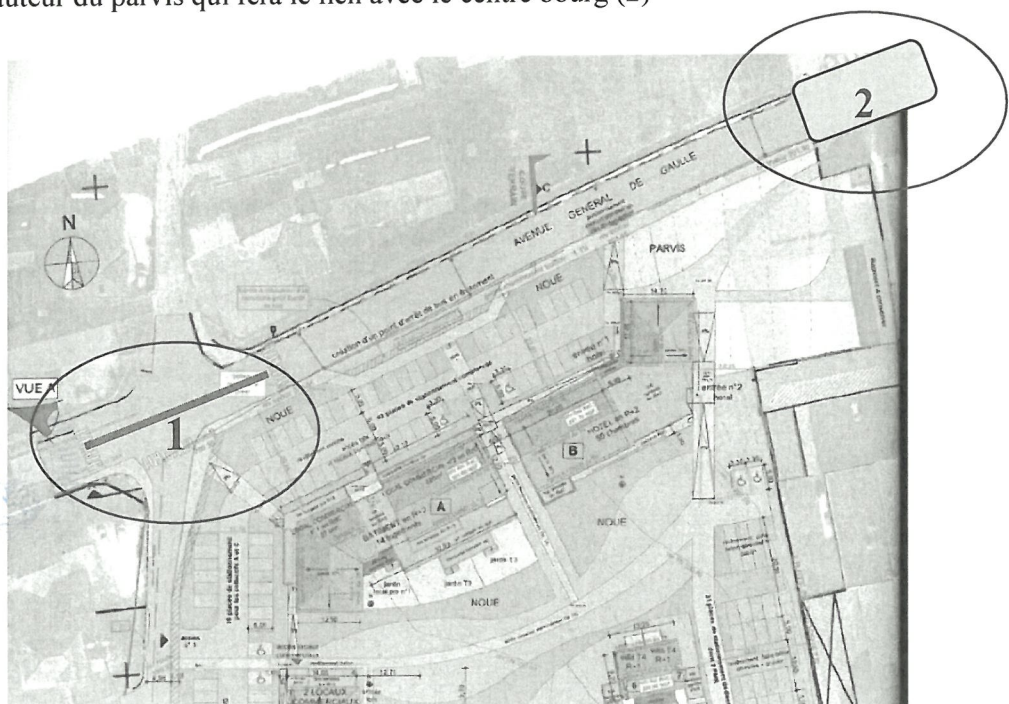
Quartier Saint-Antoine – av Charles de Gaulle Lancement de l'étude et demande de cofinancements tranche I (2025 - 139)

Pour rappel, à la suite de la procédure d'ouverture à l'urbanisation du tènement foncier, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 septembre dernier, lançait les travaux à entreprendre le long de l'axe Jean Moulin, et en confiait la réalisation à l'aménageur par voie de convention de délégation.

Sur la partie nord du nouveau quartier, la réalisation du programme mixte habitat / activités économiques, va générer des flux sur l'axe de l'avenue Charles de Gaulle.

A ce titre, des aménagements sont nécessaires sur l'avenue :

- A hauteur du carrefour Ch de Gaulle / J. Moulin (1)
- A hauteur du parvis qui fera le lien avec le centre bourg (2)



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_139-D

Il convient donc d'engager l'étude de ces aménagements de la route départementale pour anticiper les flux générés par le projet, et à la lumière des évolutions susceptibles d'impacter cet axe (demi-échangeur A7 Saint-Barthélemy de Vals, et schéma cyclable d'agglomération).

Le scénario de ces aménagements - arrêté en coordination avec les services de la voirie départementale - est le suivant (CTD Drôme Nord :

- Une interdiction physique de tourner à gauche (depuis l'est) pour entrer dans le quartier,
- Une interdiction physique de tourner à gauche (vers l'ouest) pour sortir du quartier,
- Un plateau traversant pour sécuriser la liaison piétonne entre le quartier et le Clos Baudoin,
- Un recalibrage de la voie qui anticipe la future voie verte (similaire à celle existante en entrée ouest depuis la zone collège)

Le Conseil Municipal est sollicité pour

- valider le lancement de l'aménagement de l'avenue Charles de Gaulle, selon les principes ci-dessus,
- solliciter le cofinancement du Département au titre de la voirie départementale (tapis enrobé de la voie) puisqu'il s'agit de la RD67.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 18 novembre 2025,

DECIDE de LANCER l'étude d'aménagement de la RD67 avenue Charles de Gaulle, en vue de permettre la bonne intégration dans le tissu urbain du nouveau quartier Saint-Antoine, d'en améliorer la sécurité et d'anticiper les cheminements doux et son recalibrage, selon les éléments de principes décrits ci-dessus,

SOLLICITE les services du Département de la Drôme, pour le cofinancement au titre de la voirie départementale, selon les critères d'éligibilité de la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

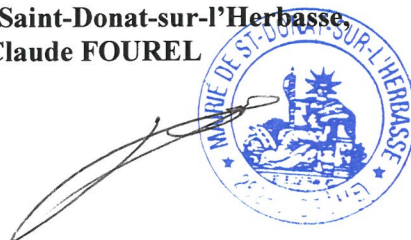
1 contre (E. de Sartiges)

1 abstention (R. Grenier)

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Ressources Humaines – Convention de groupement CDG26 Prévoyance et Mutuelle Santé Adhésion pour le cycle des contrats 2027-2030 (2025 – 140)

Pour mémoire, lors de sa séance du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal décidait d'adhérer aux deux conventions groupes portées par le CDG26, pour bénéficier des deux contrats relatifs à la prévoyance et à la mutuelle santé, pour les agents qui le souhaitait.

Sur cette base, le CDG26 lançait les consultations et organisait la mise en concurrence pour retenir les prestataires des différents lots de ces marchés.

A l'issue d'une première période de contrat de 4 ans, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 mars 2022, reconduisait l'adhésion de la commune, sur le cycle des contrats 2023-2026.

Pour information, ce sont à ce jour :

- Pour la prévoyance (pertes de rémunérations dues à des accidents dans la carrière) :
 - Courtier cabinet Relyens (assureur CNP Assurance)
 - Le taux actuel de cotisation est de 3.76% de la masse salariale, pour une couverture des risques les plus lourds (décès, acc travail, longue maladie, maladie longue durée, maternité), et les indemnités journalières servies sont à 90% du traitement indiciaire brut.
 - La collectivité participe à hauteur de 7 € par mois par salarié souscripteur.
- Pour la mutuelle santé (pour les agents ayant souhaité souscrire) :
 - Assureur IPSEC (groupe Malakoff Mederic-Humanis)
 - Différentes formules sont proposées aux agents, selon le périmètre et le niveau des risques couverts.
 - La collectivité participe à hauteur de 15€ par mois par salarié souscripteur.

Les contrats en cours viendront à échéance au 31 décembre 2026, mais l'année 2026 sera consacrée par le CDG26 à construire et mener la mise en concurrence pour les nouveaux contrats sur le cycle de 4 ans 2027-2030.

Aussi, le Conseil Municipal est sollicité pour confirmer son adhésion à la future procédure de consultation groupée, et mandater le CDG26 dans ce sens.

Comme sur le cycle précédent, Conseil Municipal sera amené à préciser sur quelle couverture des risques il souhaite positionner la collectivité dans l'appel d'offre. A l'issue, la collectivité reste toujours libre de ne pas souscrire le contrat groupe et contracter directement avec des assureurs et mutuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la protection sociale complémentaire des agents,

CONFIRME la volonté de la commune de rester dans la procédure de mise en concurrence par contrat groupe portée par le CDG26, pour le risque prévoyance comme pour celui de la mutuelle santé,

CHARGE le Centre de Gestion de la Drôme de lancer une procédure de marché public en vue de, le cas échéant, souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'entreprises d'assurance agréées.

PRECISE que ces conventions « prévoyance » et « mutuelle santé » devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à signer tous documents pour mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

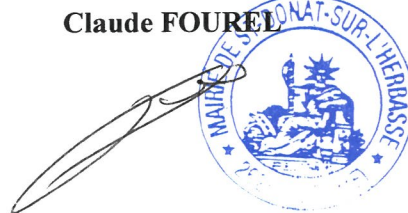
Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE' around the perimeter and a central emblem featuring a castle or church tower. The signature is written in a cursive style.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_140-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :	27
Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :	15 puis 16

PRÉSENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs (2025 – 141)

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel : sans objet

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par :

L'ajustement des grades ouverts dans un poste du service périscolaire (pour tenir compte de l'avancement dans ce grade du personnel déjà en poste)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,
VU le Code Général de Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 11 juin 2025,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

ADOpte la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint en annexe,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 17 juin 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 18/06/2025
Affiché le 18/06/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE
le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Opération résidence ADIS Les Moulins de César Rétrocession à la commune parcelle P2090 – acquisition foncière (2025 – 142)

Lors de la construction de la résidence « Les Moulins de César » par le bailleur ADIS, sous forme de réhabilitation d'un ensemble bâti existant, un tronçon de la voie traversante qui dessert le CAT et rejoint l'avenue Charles de Gaulle, était comprise dans l'assiette de l'opération.

Le bornage effectué à l'issue du chantier a permis d'isoler cette nouvelle parcelle, désormais cadastrée P2090, selon le plan joint en annexe.

Il convient désormais de régulariser la rétrocession à la commune de cette parcelle, en accord avec le bailleur, selon les dispositions de l'acte de cession du 10 décembre 2015, soit 2000 €, les frais de bornage et d'acte étant pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

ANNULE la délibération n°2025-114 du 16 septembre 2025 dernier,

CONFIRME l'acquisition par la commune à la société ADIS de la parcelle P2090 selon le plan joint en annexe, au prix de 2000 €, selon les dispositions du protocole de vente du 2015,

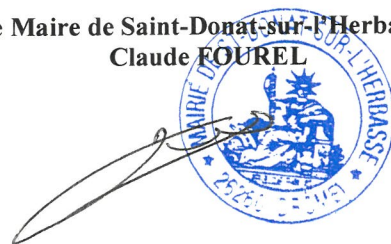
PRECISE que les frais de géomètre et d'acte sont pris en charge par la collectivité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26./11/2025



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :

27

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Foncier – acquisition parcelle ZR 755 (n°2025 - 143)

Dans le cadre des aménagements à prévoir à l'angle de l'avenue Corlu et de la rue de la gare, une acquisition foncière est nécessaire pour mener à bien deux volets de ce dossier :

- Commencer le programme des aménagements de l'avenue Corlu, dans le sens d'une meilleure sécurisation des flux, attendue sur l'ensemble de son linéaire. Ce chantier global sur un linéaire de 800 m environ comprend notamment la réalisation d'une voie douce similaire à ce qui a été fait en entrée ouest de la ville. Une première étape doit logiquement se faire à hauteur de l'angle des rues Corlu / Gare, puisque c'est ici que se trouve l'impact d'un autre dossier :
- Organiser les conséquences de la réalisation de la nouvelle résidence seniors, notamment le déplacement de la zone de Point d'Apport Volontaire. La zone de containers va y être implantée, ainsi que la zone d'approche et de collecte des camions, ce qui est cohérent avec la logique des circuits des tournées. Une autre conséquence de la résidence seniors est l'installation d'un nouveau transformateur électrique, également implanté sur la parcelle.

Pour le bon déploiement du projet de résidence seniors et pour commencer le recalibrage de l'avenue Corlu, le Conseil Municipal est donc sollicité pour l'acquisition de la parcelle ZR755, suite aux réunions préalables sur le terrain avec le propriétaire actuel (CNM Process).

Cette parcelle d'une superficie de 313 m² est en zone UD, la collectivité ne peut s'éloigner du prix du marché sauf à introduire des distorsions illégales.

Une convention établissant le protocole d'accord avec le propriétaire a été établie sur les conseils de l'étude Crozat (aujourd'hui Gogniat Schmit), sur la base d'un prix à hauteur de 72 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE D'ACQUERIR à l'entreprise CNM Process la parcelle ZR 755, d'une superficie de 313 m², au prix de 72€ le m², 22 536 €, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la commune.

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_143-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_143-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé :

27

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Foncier – acquisition parcelle ZR 755, 758 et 760 (n°2025 - 143)

Dans le cadre des aménagements à prévoir à l'angle de l'avenue Corlu et de la rue de la gare, une acquisition foncière est nécessaire pour mener à bien deux volets de ce dossier :

- Commencer le programme des aménagements de l'avenue Corlu, dans le sens d'une meilleure sécurisation des flux, attendue sur l'ensemble de son linéaire. Ce chantier global sur un linéaire de 800 m environ comprend notamment la réalisation d'une voie douce similaire à ce qui a été fait en entrée ouest de la ville. Une première étape doit logiquement se faire à hauteur de l'angle des rues Corlu / Gare, puisque c'est ici que se trouve l'impact d'un autre dossier :
- Organiser les conséquences de la réalisation de la nouvelle résidence seniors, notamment le déplacement de la zone de Point d'Apport Volontaire. La zone de containers va y être implantée, ainsi que la zone d'approche et de collecte des camions, ce qui est cohérent avec la logique des circuits des tournées. Une autre conséquence de la résidence seniors est l'installation d'un nouveau transformateur électrique, également implanté sur la parcelle.

Pour le bon déploiement du projet de résidence seniors et pour commencer le recalibrage de l'avenue Corlu, le Conseil Municipal est donc sollicité pour l'acquisition des parcelles ZR755, 758 et 760 suite aux réunions préalables sur le terrain avec le propriétaire actuel (CNM Process).

Ces parcelles d'une superficie de 379 m² est en zone UD, la collectivité ne peut s'éloigner du prix du marché sauf à introduire des distorsions illégales.

Une convention établissant le protocole d'accord avec le propriétaire a été établie sur les conseils de l'étude Crozat (aujourd'hui Gogniat Schmit), sur la base d'un prix à hauteur de 72 € le m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE D'ACQUERIR à l'entreprise CNM Process les parcelles ZR 755, 758 et 760, d'une superficie de 379 m², au prix de 72€ le m², 27 288 €, les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la commune.

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-D025_143V2

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_143V2

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Commerces – demande de dérogations au repos dominical 2026 (2024 – 144)

Pour rappel, le principe posé par l'article L3132-3 du Code du Travail dispose que le repos hebdomadaire obligatoire des salariés est le dimanche.

Un certain nombre d'aménagements existent à ce principe général, les dérogations étant de plusieurs natures (de droit selon la nature du commerce, selon son zonage géographique, accordées par le Préfet, ou par le Maire).

Pour ce qui concerne les dérogations accordées par le Maire aux commerces de détail, l'article L3132-26 du Code du Travail sont possible dans la limite maximale de 12 dimanches, dont la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année civile suivante.

Au-delà de 5 dimanches, l'EPCI compétent en matière économique, doit formuler son avis sur cette demande, en l'occurrence Arche Agglomération.

Dates 2026	Pour information
11 janvier 2026 18 janvier 2026 25 janvier 2026 1 ^{er} février 2026	4 semaines de soldes d'hiver
28 juin 2026 5 juillet 2026 12 juillet 2026 19 juillet 2026	4 semaines de soldes d'été
29 novembre 2026 13 décembre 2026 20 décembre 2026 27 décembre 2026	Période préalable fêtes de fin d'année

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-02025_144-D

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soumettre à l'avis de la communauté d'agglomération les demandes de dérogations au repos dominical suivantes pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu les articles L3132-26 et suivants du Code du Travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sollicitation d'Arche Agglomération au titre de sa compétence économie,

SOUMET à l'avis de la communauté d'agglomération la demande de dérogations au repos dominical pour l'année 2026, selon les dates précisées ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 25/11/2025

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Fourrel', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE' around the perimeter and a central emblem featuring a sun, a tree, and a building.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_144-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Herbasse (SIABH) Rapport d'activité 2024 (2025 – 145)

Conformément aux articles L 5711-1 et suivants, et L 5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIABH adresse aux communes membres :

- Le Rapport Annuel 2024, joint en annexe à la présente, qui a été adopté par le Conseil Syndical lors de sa séance du 31 mars 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la communication et mise à disposition

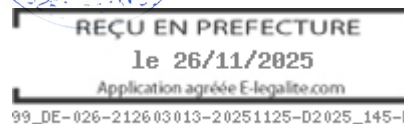
- du Rapport Annuel 2024 du SIABH

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025
Affiché le 26/11/2025



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 novembre 20254

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 15 puis 16

PRESENTS : BARRET Pierre, BEN MAIMOUN Soumaya, CHALEMBEL Jean-Marie, DEGROOTE Alain, De SARTIGES Emmanuel, FOUREL Claude, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, GUILLIAUMET Isabelle, LORiot Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien (à partir de 19h45), ROYER Christine.

ABSENTS EXCUSES: MICHALET Denis, ROBIN Julie (pouvoir à A. Degroote), NOIRET Sébastien (jusqu'à 19h45, pouvoir à C. Garcia-Marti)

ABSENTS : CHANAS Gislhaine DEYGAS Thierry, FERLAY Richard, FOURAISON Dominique, LATTIER Dominique, MONTAGNON Estelle, ROBIN Angélique ROUSSIN Mylène, ROZENAC Mélanie.

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Secrétaire de séance : G. MOUNIER VEHIER

Intercommunalité – adhésion de la médiathèque communale au Réseau Lecture Publique d'Arche Agglomération (2025 – 146)

Arche Agglomération porte un projet de développement de la lecture publique sur le territoire autour de deux axes :

- La création d'une médiathèque intercommunale sur 3 sites (dont Saint-Donat sur l'Herbasse)
- La mise en réseau des médiathèques.

Sur le premier axe, Arche Agglomération s'est engagée sur une programmation de réalisation qui commence par l'antenne de Tournon, et qui doit se déployer sur le territoire de Saint-Donat à partir de 2028 (concours d'architecte).

Sur le second axe, qui est en cohérence avec le premier, la mise en réseau des établissements permettra d'apporter un meilleur service aux usagers du territoire :

- Mutualiser les ressources documentaires et numériques,
- Elargir l'offre de services proposés aux usagers (catalogue commun, carte unique, réservations, animations partagées)
- Bénéficier d'un appui technique et logistique d'ARCHE Agglo (formations, assistance informatique, communication)
- Renforcer l'attractivité culturelle de la commune

L'adhésion au réseau des médiathèques se matérialisera par une convention.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour approuver cette mise en réseau et autoriser la signature de la convention nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sollicitation d'Arche Agglomération au titre de sa compétence l

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-20251125-D2025_146-D

Agglomération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 25 novembre 2025.

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 26/11/2025

Affiché le 25/11/2025

Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,

Claude FOUREL



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0251125-02025_146-D